

Reverdier le Sahel

Sahara

Posté par: Touareg

Publiée le : 7/1/2008 17:19:08

En 30 ans, le désert du Sahel a progressé vers le sud de l'Afrique de 150 à 200 km sur un front de 4 000 km, de Djibouti au Sénégal. Une surface supérieure à la superficie de la France. Pourtant, à Fatick, au Sénégal, à 150 km au sud-est de Dakar, ce n'est pas le cas. Ici il y a des arbres, de fruits, de l'ombre... et le désert n'a plus sa place. L'irrigation goutte à goutte

Au contraire des véritables déserts, comme le Sahara, les zones du Sahel devenues désertiques sont encore fertiles en profondeur. Toute la difficulté pour les cultures consiste à les atteindre. Les chaleurs du climat au Sénégal - il fait entre 45° et 55° au sol - ne favorisent pas un arrosage en surface. La consommation d'eau est trop importante, l'évaporation est quasi-immédiate et les plantes ne peuvent en bénéficier. Les racines végètent, tire-bouchonnent ou affleurent la surface. Dans ses conditions, l'enracinement et la croissance d'un arbre est impossible. Pour que les racines atteignent les zones humides du sous-sol, l'ingénieur agronome, Jacques Gasc, a imaginé un système d'irrigation raisonné et économique. A côté de chaque plant, à une largeur de main à peine, une sorte d'embout noir dépasse du sol. Cet entonnoir est la face visible de l'Irrigasc, une gaine de polypropylène biodégradable. Le litre d'eau versée dans la gaine trois fois par semaine s'écoule et se diffuse au travers des trous du tube. Qui agit sous terre comme un goutte-à-goutte. Imbibant le sol peu mais suffisamment pour "attirer" les racines toutes proches vers le bas, plus en profondeur, vers la zone humide. Efficacité de ce tuteur quasi-naturel : 95 % de réussite, en dépensant 10 fois moins d'eau. Un contrat sous conditions L'innovation technique ne suffit pas. Un accompagnement local a lieu, sous la forme d'un contrat de culture signé avec chaque agriculteur. Objectif affiché : l'impliquer en le responsabilisant. Pour bénéficier des plants assistés par Irrigasc, l'agriculteur s'engage à nettoyer et clôturer son champ en y installant des rangées d'arbustes épineux, des euphorbes, pour éviter le passage d'animaux sauvages. Il doit également avoir creusé un puits en état de fonctionner, pour devenir autonome dans l'arrosage de ses cultures. Le contrat est alors rédigé, fixant le nombre d'arbres plantés et les sanctions prévues. Si un arbre meurt, une amende de 1 000 Francs CFA (environ 1,5 euros), à peu près la valeur de l'arbre planté, lui sera réclamée.

Un manguier adulte peut produire 400 kg de fruits par an. Une centaine d'arbres permettent de rendre une famille autosuffisante, en lui fournissant de quoi s'alimenter ou vendre sur les marchés. Les premières années, un rapide calcul montre un gain équivalent à cinq fois le revenu moyen annuel, estimé à moins de 200 euros. Sept ans après le début de la plantation, lorsque l'arbre entame sa maturité, le revenu de l'agriculteur grimpe jusqu'à 10 fois la moyenne, tandis que les racines des arbres s'enfoncent elles à 20 mètres sous terre.

Testé depuis 1996 à petite ou plus grande échelle, au Sénégal et dans d'autres pays africains, les résultats ont dépassé les espérances. Avec le retour de l'humidité, l'écosystème entier se trouve relancé. Même les pluies sont de retour. Aujourd'hui près de 150 000 arbres ont été plantés de cette façon, bien plus que les 20 000 initialement prévus. Le Président du Sénégal a accordé une bourse de 45 millions d'euros à l'ingénieur français pour qu'il adapte son système à la culture du manioc. Le réseau du Rotary Club, sollicité par Jacques Gasc (dont il est membre), se mobilise et ambitionne

d'avoir aidé à planter un million d'arbres en 2007.

Maxence Layet

Maxence Layet Novethic.fr